

**PROCES-VERBAL
DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL
DU 27 JANVIER 2026**

Le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de M. Jean-Marie ARNAUDEAU, Maire.

Etaient présents : MM. J. Marie ARNAUDEAU, Chantal RAGOT, Joseph BAUDOUIN, Sylvie BLAUGY, Pierre de ROSNY, J. Claude GUITTON, Myriam JOURDAIN, Delphine POUPIN, Clément RENAUDET, Jean ROBINEAU, Nathalie BORDAT-TALON et Marc PEUROIS.

Etaient excusés : Mme Cathie GUILLEMET (pouvoir à Clément RENAUDET)
M. Jacky COUTURIER (pouvoir à J. Marie ARNAUDEAU)
M. J. Michel HENRY (pouvoir à Nathalie BORDAT-TALON).

Secrétaire de séance : M. J. Claude GUITTON.

L'ordre du jour était le suivant :

- Approbation du PV du 09/12/2025
- Subventions 2026
- Subvention OGEC 2026
- Autorisation d'engagement des dépenses d'investissement 2026
- Fixation de la durée d'amortissement des subventions d'investissement
- Installation d'une chaufferie bois – Demande subvention DETR/DSIL
- SYDEV – Convention pour la réalisation d'une opération d'éclairage
- Etude Schéma directeur cyclable/Pôle de la Forêt - Participation financière
- Avancements de grade 2026 – Transformation de postes.
- Questions diverses.

APPROBATION DU PV DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09/12/2025

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le procès-verbal du Conseil municipal du 9 décembre 2025.

SUBVENTIONS 2026

Monsieur le Maire présente le détail des subventions qui pourraient être allouées aux différentes associations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise le versement des subventions indiquées dans le tableau joint :

- à l'unanimité à : l'Académie Vocale en Vendée Romane (Joseph BAUDOUIN et Sylvie BLAUGY, membres du Conseil d'Administration ne prenant pas part au vote), l'ADAMAD, l'ADMR, l'Amicale des résidents EHPAD « La Moulinotte », l'Amicale des Sapeurs-Pompiers, l'Association des Parents d'Elèves de l'école privée (prix, sorties scolaires et voyage), Atout Linge, la coopérative scolaire de l'école publique (sorties scolaires), la Gymnastique Volontaire, le Handball, les PCC (J. Marie ARNAUDEAU, Joseph BAUDOUIN, Nathalie BORDAT-TALON et Pierre de ROSNY, membres du conseil d'administration, ne prenant pas part au vote), à l'USAV, et à l'Association Culturelle pour la somme de 1 500 € (Jean-Marie ARNAUDEAU, Joseph BAUDOUIN, Nathalie BORDAT-TALON, J. Claude GUITTON et Marce PEUROIS, membres du conseil d'administration ne prenant pas part au vote),

- par 7 voix pour et 1 voix contre (Jean ROBINEAU) - J. Marie ARNAUDEAU, Joseph BAUDOUIN, Nathalie BORDAT-TALON, J. Claude GUITTON et Marc PEUROIS, membres du conseil d'administration ne prenant pas part au vote - à l'Association Culturelle pour la somme de 3 000 € pour l'organisation du Symposium,

- par 13 voix pour et 2 abstentions (Clément RENAUDET) à l'Association Atout Chœur.

SUBVENTIONS VERSEES AUX ASSOCIATIONS Détail de l'article 65748	
Nom de l'association bénéficiaire	Montant
Académie Vocale en Vendée Romane	1 000,00
ADAMAD Sud Vendée	150,00
Amicale des résidents EHPAD "La Moulinotte"	50,00
ADMR	300,00
Amicale des sapeurs-pompiers	130,00
Amicale des sapeurs-pompiers - Bal du 13 juillet	500,00
Association Culturelle	1 500,00
Association Culturelle - Symposium	3 000,00
Association des Parents de l'Ecole Privée de Foussais-Payré (Prix)	240,00
Association des Parents de l'Ecole Privée de Foussais-Payré (Sorties scolaires)	560,00
Association des Parents de l'Ecole Privée de Foussais-Payré (Voyage scolaire)	800,00
Atout Chœur	300,00
Atout Linge	100,00
Coopérative Scolaire Ecole Publique de Foussais-Payré (sorties scolaires)	896,00
Gymnastique Volontaire	600,00
Handball	730,00
Petites Cités de Caractère de Vendée (cotisation communale)	3 292,00
Petites Cités de Caractère de Vendée (cotisation Estivales de caractère)	1 300,00
USAV - Union Sportive (football)	800,00
TOTAL	16 248,00

SUBVENTION OGEC 2026

Monsieur le Maire rappelle qu'un contrat d'association a été conclu à compter du 1^{er} septembre 1999 entre l'Etat et l'école privée de Foussais-Payré ; la commune assume donc les dépenses de fonctionnement dans les mêmes conditions que pour l'école publique.

Les dépenses de fonctionnement de l'école publique se sont élevées en 2025 à 62 951.38 € pour 64 enfants ; il en ressort un coût par élève de 984 €. L'école privée comptant 29 enfants domiciliés à Foussais-Payré, la somme globale à verser à l'école privée en 2026 est donc de 28 536 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal autorise à l'unanimité de verser une subvention de 28 536 € à l'école privée sous contrat d'association.

AUTORISATION POUR L'ENGAGEMENT DE DEPENSES EN SECTION D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET 2026

L'article L.1612-1 du code général des collectivités territoriales dispose en substance que, jusqu'à l'adoption du budget primitif, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses en section d'investissement dans la limite de 25 % des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

*Montant budgétisé – dépenses d'investissement 2025 ⇒ 831 582 €
(opérations réelles hors chapitre 16 « remboursement de la dette »).*

Afin d'assurer le bon fonctionnement des services, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à faire application de cet article pour engager, liquider et mandater dans la limite des crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT

Article 20422 (subventions immobilisations corporelles – constructions)	5 000 €
Article 21838 (autre matériel informatique)	3 000 €
Article 2188 (autres immobilisations corporelles – matériel)	15 000 €
Article 2315 (installations, matériel et outillage techniques)	8 000 €

**FIXATION DE LA DURÉE D'AMORTISSEMENT - SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT
AU COMPTE 2041581**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que, conformément aux dispositions de l'article L.2321-2 28° du code général des collectivités territoriales, les communes de moins de 3 500 habitants sont tenues de pratiquer l'amortissement des subventions qu'elles versent et qui sont enregistrées au compte 204.

Il informe le conseil municipal que dans le cadre de l'étude relative à l'installation d'une chaufferie bois menée par le Sydev, la participation de la commune est enregistrée au compte 2041581 et son amortissement est réparti sur une durée de 5 ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve l'amortissement de cette participation sur 5 ans.

INSTALLATION D'UNE CHAUFFERIE BOIS – DEMANDE SUBVENTION DETR/DSIL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le projet de remplacement des chaudières au fioul de la mairie et de la salle du 3° Age par une chaufferie bois.

Le Sydev accompagnera la commune pour la réalisation des travaux et les modalités de financement de cette opération, dans le cadre du programme GEOBat (Gestion Energétique Optimisée des Bâtiments).

Le coût de ce projet est estimé 239 167 € HT, soit 287 000 € TTC et est susceptible de bénéficier d'une subvention de l'Etat au titre de la DETR/DSIL.

Le plan de financement est le suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT
Travaux d'installation d'une chaufferie bois	239 167,00	Subvention Etat DETR/DSIL (35 %)	83 708,00
		Fonds chaleur	69 070,00
		Fonds propres	86 389,00
TOTAL	239 167,00	TOTAL	239 167,00

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- approuve la réalisation du projet présenté, estimé à 239 167 € HT, soit 287 000 € TTC,
- approuve le plan de financement exposé,
- autorise Monsieur le Maire à solliciter la subvention de l'Etat au titre de la DETR ou DSIL.

**SYDEV – CONVENTION POUR LA REALISATION D'UNE OPERATION D'ECLAIRAGE
PUBLIC PARVIS DE L'EGLISE**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que suite à la visite de maintenance du 25 novembre 2025, 2 points lumineux encastrés au niveau du parvis de l'église doivent être remplacés.

Le SYDEV a estimé le montant des travaux à 2 849 € HT, soit 3 419 € TTC, avec une participation de la commune de 50 %, soit 1 425 €.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la participation demandée par le SYDEV pour cette opération, soit 1 425 €, et autorise Monsieur le Maire à signer tout document s'y rapportant.

AMENAGEMENT D'UNE BOUCLE CYCLABLE POLE DE LA FORET – PARTENARIAT FINANCIER DE L'AVANT PROJET

VU la délibération du conseil communautaire du 28 mars 2022 concernant l'approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) et ses objectifs de développement des mobilités douces et de l'intermodalité ;

VU la délibération du conseil communautaire du 25 mars 2024 adoptant le Schéma Directeur Cyclable ;

CONSIDÉRANT le maillage retenu au Schéma Directeur Cyclable et la concertation avec les communes traduisant l'ambition de développer la pratique cyclable ;

CONSIDÉRANT les objectifs du Schéma Directeur Cyclable qui vise à créer les conditions favorables à la pratique quotidienne des modes actifs grâce à des aménagements adéquats en assurant :

- la cohérence technique des aménagements sur l'ensemble du territoire
- la continuité de l'ensemble des itinéraires traversant plusieurs communes
- la temporalité des travaux ;

CONSIDÉRANT également les intérêts touristiques de l'itinéraire et l'objectif de connexion aux grands itinéraires comme la Vendée Vélo ;

CONSIDÉRANT le travail effectué en coopération par les quatre communes formant le Pôle de la Forêt, à savoir les communes de Bourneau, Foussais-Payré, Mervent et Vouvant, avec le soutien de l'agence Vendée Grand Sud et la Communauté de communes Pays de Fontenay-Vendée pour définir un projet d'itinéraire cyclable répondant à ces objectifs ;

CONSIDÉRANT que le groupement de commande permettra de répondre à la cohérence du projet et permettra l'optimisation des coûts par les communes participantes ;

CONSIDÉRANT la nécessité pour obtenir un appui financier de présenter un projet global et cohérent ;

CONSIDÉRANT qu'une étude de maîtrise d'œuvre permettra de chiffrer le coût des travaux à réaliser, en veillant à optimiser les coûts et faciliter la recherche de subventions ;

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du projet d'itinéraire cyclable, s'appuyant sur les parcours existants et visant une connexion aux grands itinéraires, formant une boucle sur le territoire des quatre communes du Pôle de la Forêt ;

- **APPROUVE** le lancement d'une étude ayant pour objet le chiffrage et la définition d'un avant-projet détaillé, préalable à toute décision ultérieure ;

- **APPROUVE** la convention de partenariat et de délégation de maîtrise d'ouvrage entre les quatre communes du Pôle de la Forêt, avec constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de ladite étude chiffrée ; une des 4 communes sera désignée comme coordonnateur du groupement ;

- **AUTORISE** le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

CREATION D'EMPLOIS SUITE A AVANCEMENTS DE GRADE

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de modifier le tableau des effectifs, afin de permettre la nomination d'agents inscrits au tableau d'avancement de grade ;

4 agents remplissant les conditions requises ont ainsi été retenus pour faire l'objet d'une proposition d'inscription au tableau annuel d'avancement de grade pour 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité de créer les emplois énoncés dans le tableau ci-dessous, au titre de l'avancement de grade pour 2026 :

SITUATION ACTUELLE	GRADE D'AVANCEMENT A CRÉER	QUOTITE DE TEMPS DE TRAVAIL	DATE D'EFFET
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	35h	01/05/2026
Adjoint technique	Adjoint technique principal de 2 ^e classe	25h	01/08/2026
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	35h	01/05/2026
Adjoint technique principal de 2 ^e classe	Adjoint technique principal de 1 ^e classe	26h	01/05/2026

Questions diverses :

Cimetière : La commission a travaillé sur la modification du règlement. La renumérotation des emplacements est en cours. Des plaques d'identification des défunts dont les cendres ont été répandues dans le jardin du souvenir seront posées prochainement.

France Services : Ce jour, Mme Chantal RAGOT a participé à une réunion de présentation du bilan de l'activité pour 2025 ; Les principales demandes portent sur les titres d'identité (CNI, passeports), la retraite et la santé. La majorité des usagers sont des femmes avec une moyenne d'âge de 60 ans et plus. La fréquentation des administrés pour ce service est en hausse de 6 % à Foussais-Payré.

CME : Mme Sylvie BLAUGY a contacté la gendarmerie pour organiser une visite un mercredi en mars.

Commission Enfance Jeunesse : Elle se réunira le 12 février prochain.

Entretien des haies sur la voirie communale : Il est à nouveau constaté que le délai entre le passage du lamier et le broyeur est trop long, ce qui engendre la présence de déchets de coupe sur la chaussée provoquant des crevaisons. Il sera pris contact avec le service concerné pour remédier à ce problème.

Le Secrétaire de séance
Jean-Claude GUITTON



Le Maire
Jean-Marie ARNAUDEAU



